

Aux membres du Conseil communal

Prangins, 14 janvier 2026

**Préavis No 92/2025 - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 250'000.- TTC pour la résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes**

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 49 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du Conseil communal le premier membre d'une commission est en principe le rapporteur. Toutefois, les commissions peuvent s'organiser elles-mêmes.

Membres : **M. Blaise CARTIER (1<sup>er</sup> membre) – Entente pranginoise**

Mme Marina PARASHKEVOVA – Entente pranginoise

M. Jacques AUBERSON – Alliance libérale de Prangins

M. Louis de BOURBON PARME – Alliance libérale de Prangins

M. Franck ELOI – Alternative pranginoise

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers



Secrétaire